



PRÉFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Communes de Hauteluce et de Villard-sur-Doron - Station des Saisies

ENQUETE PARCELLAIRE EN VUE DE LA CREATION DE SERVITUDES D'AMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE RELEVANT DE L'ARTICLE L.342-20 DU CODE DU TOURISME

PROJET REMPLACEMENT ET DE MODIFICATION DU TSD DE LA LEGETTE

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019, une enquête publique environnementale unique sera ouverte du **6 mai au 7 juin 2019** en mairie de Hauteluce, siège de l'enquête, et de Villard-sur-Doron, sur la demande d'instauration de servitudes de remontées mécaniques et sur l'étude d'impact.

Le projet vise à remplacer et modifier le télésiège de la Légette sur le domaine skiable des Saisies et à effectuer un remodelage de la piste en aval de la gare de départ afin de sécuriser l'arrivée des skieurs et d'améliorer la gestion des flux.

Cette opération a nécessité l'établissement d'une étude d'impact et a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale.

La commune d'Hauteluce est maître d'ouvrage de l'opération ainsi que l'autorité compétente pour mener la procédure foncière sur l'ensemble du projet ; toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le projet pourra adresser sa demande à Madame le Maire, Mairie, 73620 Hauteluce.

Les pièces du dossier comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront déposées à la mairie de Hauteluce du **lundi 6 mai au vendredi 7 juin 2019** inclus à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance : **les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00**, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur en Mairie de Hauteluce.

Pendant le même délai, le dossier pourra être consulté à la mairie de Villard-sur-Doron les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30**, le public pouvant également faire mention de ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations écrites pourront être également adressées à l'attention du commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-hauteluce.fr

M. Yvon DUTEILLE, désigné en qualité de commissaire-Enquêteur, siégera **en mairie de Hauteluce**, siège de l'enquête le **mardi 7 mai 2019 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 7 juin 2019 de 9h00 à 12 h00**, et **en mairie de Villard-sur-Doron le mardi 21 mai 2019 de 14h00 à 16h30**, pour recevoir en personne les observations du public.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la Préfecture de la Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).

Conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notification de dépôt du dossier d'enquête parcellaire et l'ouverture de l'enquête publique à la mairie d'Hauteluce et à la mairie de Villard-sur-Doron sera faite aux propriétaires par les soins du maire de la commune d'Hauteluce par lettre recommandée avec accusé de réception. Les propriétaires seront tenus de fournir toutes les indications relatives à leur identité, selon les dispositions de l'article R.131-7 du code de l'expropriation.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur rendue dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, sera déposée en mairies de Hauteluce et de Villard-sur-Doron, ainsi qu'à la Sous-Préfecture d'Albertville en vue d'être tenue à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête ; le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également consultables sur le site internet de la Préfecture et dans les mairies concernées.